



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour la dissolution de la ligue de défense Noire Africaine

Question écrite n° 30425

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte M. le ministre de l'intérieur sur les appels à la haine et à la destruction de la Ligue de défense noire africaine et lui demande de dissoudre ce groupuscule raciste. La Ligue de défense noire africaine, qui se présente comme un mouvement « pour la défense des droits des Afrodescendants et des Africains menant des actions sociales et humanitaires » est en réalité un groupuscule anti-France et anti-Français qui incite à la discrimination et à la violence. Instrumentant la mort de Georges Floyd, cette organisation multiplie les injures et les appels à la haine contre toutes les représentations de la France. À l'occasion de la manifestation interdite communautariste du samedi 6 juin 2020 organisée par le comité « vérité pour Adama », les leaders de la Ligue de défense noire africaine avaient craché leur dégoût de la France et de l'État qui selon eux serait : « totalitaire, terroriste, esclavagiste, colonialiste ! » Dernière provocation en date, un *tweet* du 11 juin 2020 accuse les parlementaires d'être des « petits politiciens racistes » et vomit sa haine contre « les statues des maudits Colbert, Napoléon et du Général De Gaulle » qui « rejoindront les poubelles de l'Histoire de l'Humanité ». Il est nécessaire et urgent de dissoudre la Ligue de défense noire africaine, organisation raciste et haineuse, pour que cesse enfin ses appels à la haine et à la destruction. Il lui demande quand il va enfin s'arrêter de s'incliner devant des groupuscules racistes et mettre un terme à sa soumission au communautarisme le plus outrancier. Il l'appelle à proposer la dissolution de la ligue de défense Noire Africaine lors du prochain conseil des ministres.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30425

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4149

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)